

Bruxelles, le 5 juin 2019
(OR. en)

9914/19

Dossier interinstitutionnel:
2019/0095(NLE)

UD 167
CID 9
TRANS 371

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion:	ST 8811/19 + ADD 1
Objet:	Décision du Conseil relative à la position à prendre au nom de l'Union européenne au sein de la commission mixte UE-PTC établie par la convention du 20 mai 1987 relative à un régime de transit commun, en ce qui concerne les amendements à apporter à cette convention - Adoption

1. Le 23 avril 2019, la Commission a présenté au Conseil la proposition visée en objet, qui est fondée sur l'article 218, paragraphe 9, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.
2. Le 13 mai 2019, le groupe "Union douanière" a examiné la proposition et est parvenu à un accord sur le texte qui figure dans le document ST 9485/19.
3. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents pourrait:
 - confirmer l'accord intervenu au sein du groupe, et
 - inviter le Conseil à adopter sans débat, lors d'une de ses prochaines sessions, la décision du Conseil dont le texte mis au point par les juristes-linguistes figure dans le document ST 9691/19.